

Règlement spécifique VTT

- Port du casque obligatoire (fourni par l'organisation)
- Respect des balisages et des consignes de sécurité données par les commissaires de courses aux intersections et aux contrôles.
- Ne pas refuser un dépassement
- Respect du code de la route
- En aucun cas, deux participants peuvent se retrouver simultanément sur le même vélo.

ARTICLE 7 – HÉBERGEMENT/RESTAURATION

Les concurrents seront hébergés en bivouac du jeudi 21 au vendredi 22 avril dans l'enceinte du centre sportif de l'île verte à Soustons sous tente en dur.

L'organisation prend en charge le petit-déjeuner du vendredi matin et le repas de vendredi midi. Le pique-nique du jeudi soir reste à la charge des participants.

ARTICLE 8 – ENVIRONNEMENT

Chaque concurrent s'engage à respecter l'environnement naturel et patrimonial : rester sur les chemins balisés, ne pas jeter de papiers dans la nature, respecter les sites culturels, ...

PLANNING

jeudi 21 avril 2022

18h30 : accueil des équipes, inscriptions, remise des dossards...

19h15 : briefing

19h30 : départ des épreuves avec pique-nique dans le sac à dos

22h00 : douches, repos

Les moments de coucher et de sommeil sont sous la responsabilité de l'adulte

Vendredi 22 avril 2022

8h : petit-déjeuner/ rangement

9h45 : briefing

10h/16h : épreuves

16h30 : remise des récompenses/film du raid

Pique-nique du sportif



Il faut cocher :

- des légumes
- des protéines
- des féculents

salade, tomates, radis, carottes, concombre ...
viande, poisson, œuf ...
céréales en salade (pâtes, riz, blé, boulgour, quinoa, orge, semoule), pommes de terre en salade, légumineuses en salade (lentilles, pois chiches, haricots...), pain ...
fromage, yaourt ...
crus, cuits, en compote, ...

- des produits laitiers
- des fruits

En boisson, de l'eau

DOSSIER DE PRESENTATION



RAID AVENTURE

21 & 22 avril 2022
Soustons

VTT, CANOË, COURSE À PIED,
COURSE D'ORIENTATION

Infos : 06 32 73 48 26

Seuls les 35 premiers dossiers seront retenus.

Un évènement organisé par MACS
en partenariat avec le service
des sports de Soustons
et les animateurs des espaces jeunes de MACS



BP 44 allée des camélias
40230 Saint Vincent de Tyrosse
Tel : 06 32 73 48 26

Mail : manuelle.etccherry@cc-macs.org

Le Raid : concept et présentation

A travers la pratique d'activités de pleine nature, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud propose aux jeunes de découvrir le patrimoine du territoire. Ce séjour court est déclaré auprès de la Direction Départementale de Cohésion Sociale et de Protection des Populations.

PROJET PEDAGOGIQUE

Participer à cet évènement donne l'occasion à chaque jeune de s'approprier du milieu environnemental dans lequel il vit et d'apprendre à le respecter. Chacun pourra découvrir ces richesses dans un esprit de civisme et d'échange. Cette manifestation permet aux jeunes de se confronter à leurs propres limites et de se dépasser.

REGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATION GÉNÉRALE. La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud et le service des sports de Soustons organisent la onzième édition du « Raid Aventure Ados », du jeudi 21 au vendredi 22 avril 2022. Les épreuves se dérouleront sur la commune de Soustons et ses alentours.

Les objectifs de ce raid : découvrir le patrimoine local et développer l'esprit d'équipe.

Participants : jeunes de 12 à 15 ans (Années 2010/2009/2008/2007) résidant sur la Communauté de communes. Inscrits par équipe de 5 (masculin, féminin ou mixte) : 4 jeunes et 1 adulte.

Si un jeune ne peut constituer une équipe, il est invité à se faire connaître auprès du service Jeunesse de Macs qui tentera de le mettre en relation avec d'autres participants.

Rôle de l'adulte : chaque équipe devra être composée d'un adulte (majeur) et son nom sera mentionné sur la fiche d'inscription. L'équipe de 4 jeunes sera sous la responsabilité de cet adulte. Il participera à l'ensemble des épreuves.

Les organisateurs souhaitent insister sur son rôle, il est vraiment là pour accompagner et encourager les adolescents durant les épreuves. Il doit les aider dans la gestion de l'effort, leur proposer des pauses et des ravitaillements quand il l'estime nécessaire. Il doit avoir un comportement exemplaire, être garant de l'esprit d'équipe et de solidarité.

Une réunion de présentation pour les adultes aura lieu le 5 avril à 19 h au pôle jeunesse de Soustons (route du lac).

ARTICLE 2 - ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE : Conformément à l'article L-321-1 du code du Sport (partie législative), l'organisateur a souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses collaborateurs, des bénévoles, des participants, des assistants. Les organisateurs recommandent aux participants de souscrire une police d'assurance individuelle accident pour la nature et la durée du séjour.

ARTICLE 3 - LA SÉCURITÉ ET L'ASSISTANCE MÉDICALE

La sécurité du raid sera assurée par l'association de sauvetage Côtier de Capbreton.

ARTICLE 4 - LES INSCRIPTIONS

Pour être inscrit définitivement, le dossier de l'équipe doit être complet et retourné dans un espace jeunes dans la limite des places disponibles.

Le dossier comprend :

- Une fiche d'inscription pour l'équipe
- Une fiche d'inscription individuelle avec certificat médical (pour chaque participant)
- Une fiche sanitaire (uniquement pour les jeunes)
- La photocopie de l'attestation d'aptitude préalable à la pratique d'activités nautiques et aquatiques (uniquement pour les jeunes)
- Le document de droit à l'image de MACS
- Une participation financière de 20€ pour les 5 raideurs

Ce montant devra être réglé par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces.

ARTICLE 5 – LE MATERIEL

pour chaque participant	par équipe	par Macs
<ul style="list-style-type: none">- un sac de couchage- 3 tenues sportives- le pique-nique du jeudi soir- des barres de céréales- une bouteille d'eau- une lampe frontale OBLIGATOIRE	<ul style="list-style-type: none">- un sac à dos- un stylo- un kit réparation VTT- un téléphone portable	<ul style="list-style-type: none">- VTT- matériel- ravitaillements- Petit déjeuner et repas de vendredi midi

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel personnel.

ARTICLE 6 – LES ACTIVITÉS SPORTIVES

L'enchaînement des épreuves peut constituer un effort physique de 5h par journée. L'encadrement des activités sportives se fera en conformité avec la réglementation en vigueur.

Points de contrôle (P.C) : les équipes doivent obligatoirement passer par les différents points de contrôle spécifiés par l'organisation, sous peine de pénalités.

L'organisation se réserve le droit de modifier en partie toutes sections (nature, durée, contenu) en fonction des conditions météorologiques et organisationnelles.

En cas d'incident, d'abandon, de faits imprévus, les équipes sont tenues de prévenir rapidement l'organisation.

Sections itinérantes : ces sections empruntent des sentiers en milieu naturel, les équipes et chaque participant s'engagent à respecter l'environnement et les consignes données par l'encadrement.